

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Conformément au paragraphe 17 du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire

M. Mikayel MELKUMYAN (Arménie)

Je, soussigné-e, sur mon honneur et en pleine connaissance du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire, déclare par la présente:

A Activités professionnelles, emplois et fonctions rémunérés, dans le secteur public ou le secteur privé, réguliers ou occasionnels, en qualité de salarié, de profession libérale ou de travailleur indépendant, y compris le mandat parlementaire et les mandats électifs locaux, exercés à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes.

Activité professionnelle, emploi, fonction

Fréquence

*Montant des
revenus*

A1	Chef de la Chaire de Microéconomie et d'activité entrepreneuriale de l'Université d'État de l'économie d'Arménie (ASUE)	Régulier	6800 EUR
A2	Député de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie, président de la commission permanente de l'intégration régionale et eurasienne de l'Assemblée nationale de la RA.	Régulier	13800 EUR

B Activités, emplois, fonctions ou mandats dans des sociétés, entreprises ou établissements publics ou privés, nationaux ou étrangers, en tant que dirigeant, responsable, cadre, administrateur, actionnaire, y compris au sein des conseils de direction, des conseils d'administration, des conseils de surveillance, exercés à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes.

[Pas de déclaration]

C Participation, rémunérée ou non, comme membre d'un organe de gestion ou de conseil (comité de direction, conseil de surveillance, conseil consultatif, conseil d'administration) d'entreprises ou d'établissements non commerciaux tels que organisations non gouvernementales, associations, œuvres caritatives, fondations, clubs, publics ou privés, nationaux ou étrangers, exercée à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes.

[Pas de déclaration]

D Activités occasionnelles, mandats, missions et positions rémunérés ou non rémunérés de consultant, de conseil, d'expert, de lobbyiste, de conférencier, etc., exercés à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes, y compris à l'étranger.

[Pas de déclaration]

E Appartenance aux groupes d'amitié ou groupes de relations interparlementaires.

Groupes d'amitié et fonction exercée (président(e), vice-président(e) ou membre)

E1 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

E2 Assemblée parlementaire de la Francophonie

E3 Union interparlementaire

E4 Commission interparlementaire de coopération entre l'Assemblée nationale de la République d'Arménie et l'Assemblée nationale de la République du Belarus

E5 Commission interparlementaire de coopération entre l'Assemblée nationale de la République d'Arménie et l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie

E6 Commission interparlementaire de coopération entre l'Assemblée nationale de la République d'Arménie et l'Assemblée nationale de la République d'Artsakh

E7 Groupe d'amitié Arménie-Chile (chef)

E8 Groupe d'amitié Arménie-Kyrgyzstan (chef)

E9 Groupe d'amitié Arménie-Islande (chef)

E1
0 Groupe d'amitié Arménie-Mongolie (chef)

E1
1 Groupe d'amitié Arménie-Lettonie, la Lituanie, l'Estonie

E1
2 Groupe d'amitié Arménie-Autriche

E1
3 Groupe d'amitié Arménie-Belgique

E1
4 Groupe d'amitié Arménie-Canada

E1
5 Groupe d'amitié Arménie-Chine

E1
6 Groupe d'amitié Arménie-Espagne

E1
7 Groupe d'amitié Arménie-France

E1
8 Groupe d'amitié Arménie-Géorgie

E1
9 Groupe d'amitié Arménie-Grèce

E2
0 Groupe d'amitié Arménie-Inde

E2
1 Groupe d'amitié Arménie-Iran

E2
2 Groupe d'amitié Arménie-Israël

Groupes d'amitié et fonction exercée (président(e), vice-président(e) ou membre)

E2 3	Groupe d'amitié Arménie-Kazakhstan
E2 4	Groupe d'amitié Arménie-Luxembourg
E2 5	Groupe d'amitié Arménie-Mexique
E2 6	Groupe d'amitié Arménie-Moldavie
E2 7	Groupe d'amitié Arménie-Slovaquie
E2 8	Groupe d'amitié Arménie-Suisse
E2 9	Groupe d'amitié Arménie-Tadjikistan
E3 0	Groupe d'amitié Arménie-Turkménistan
E3 1	Groupe d'amitié Arménie–Etats-Unis d'Amérique
E3 2	Groupe d'amitié Arménie–Viêt-Nam

F Soutien financier, en personnel ou en matériel, donations, y compris dons d'argent et parrainages, alloué par des tiers (en dehors des moyens fournis par le parlement national et le parti politique), accepté au cours de l'année civile écoulée.

[Pas de déclaration]

G Cadeaux, d'une valeur unitaire supérieure à 200 euros, et autres avantages et hospitalité (tels que repas, déplacement, hébergement, invitation à un spectacle, à un événement sportif ou culturel), offerts par une personne morale ou physique, y compris à l'étranger, et acceptés au cours de l'année civile écoulée.

[Pas de déclaration]

H Voyages à l'étranger et visites parrainées, pour lesquels les dépenses de déplacement, d'hébergement et/ou de séjour ont été pris en charge en totalité ou partiellement par une tierce partie, personne morale ou physique (autre que votre parlement national, votre gouvernement national, ou l'Assemblée parlementaire), que ce soit par des fonds publics ou privés, au cours de l'année civile écoulée.

[Pas de déclaration]

I Divers – tout autre intérêt pertinent ne relevant pas des catégories mentionnées qui pourrait influencer l'exercice de mes fonctions à l'Assemblée parlementaire, en particulier en tant que rapporteur(e) ou membre d'une mission d'observation d'élections.

[Pas de déclaration]

J Déclaration de tout intérêt pertinent, économique, commercial, financier ou autre, personnel ou professionnel, détenu par mon conjoint ou les membres de ma famille, des personnes que j'emploie comme salariées ou bénévoles, qui pourrait influencer l'exercice de mes fonctions à l'Assemblée parlementaire, en particulier en tant que rapporteur(e) ou membre d'une mission d'observation d'élections (les personnes mentionnées dans cette rubrique reconnaissent avoir été informées et donner leur consentement).

[Pas de déclaration]

K Commentaires ou note explicative en lien avec la présente déclaration.

[Pas de déclaration]

Je confirme que la présente déclaration est établie de bonne foi, sous ma seule responsabilité personnelle et en pleine connaissance du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire.

Déclaration signée par M. Mikayel MELKUMYAN le 04/02/2020